

Pouvoir, violence et accumulation

« Il n'y a pas bien longtemps que nous connaissons les nègres, et encore ne les connaissons-nous qu'assez mal. »

M. Delafosse, *Les Nègres*, 1927, p. 5.

POUR poser, avec tant soit peu de sérieux, le problème des rapports entre l'exercice du pouvoir et de la coercition, la production de la violence et les dynamiques de l'accumulation dans l'Afrique contemporaine, il faut, d'entrée de jeu, se placer à distance des discours pseudo-scientifiques qui, dans le champ de l'analyse politique et économique, prétendent résumer l'Afrique d'un seul mot : la crise (1). Peut-être ne mesure-t-on encore suffisamment, ni la vulgarité théorique, ni la profondeur du cul-de-sac intellectuel dans lesquelles ils sont conduits (2). Observons simplement, pour le moment, que l'extraordinaire violence exercée contre l'« objet » de savoir qu'était supposée être l'Afrique — et à laquelle ils ont abouti — n'est pas neuve dans la tradition occidentale (3). Et que si, depuis le début des années quatre-vingt, on croit savoir à peu près tout de ce que l'État, le marché, bref la reproduction des richesses en Afrique n'est pas (4), on ne sait toujours pas, aujourd'hui, ce qu'elle est effectivement. Autrement dit, la prise au sérieux de la « longue durée », des rationalités autochtones tout comme des pratiques tâtonnantes des acteurs, au sein de configurations changeantes où il n'y a pas de facteurs internes coupés d'autres qui leur seraient externes : tout ceci n'est pas encore admis comme condition essentielle de l'intelligence des formations historiques africaines et point de départ obligé de toute analyse comparative qui les prend pour protagonistes principaux.

Mais les errements résultant d'une application polémique des catégories néo-utilitaristes ou marxistes aux ensembles africains n'ont pas seulement conduit à la mutilation du savoir sur les sociétés mêmes que l'on prétendait étudier. Des fragments de connaissance, glanés distraitemment ici et là au sujet des interventions de l'État dans le domaine agricole, des processus d'extraction fiscale, des formes d'accumulation « parallèles », du contrôle étatique sur les circuits de distribution, des transferts de valeurs ou, plus généralement, des oppositions d'intérêts entre forces et groupes locaux, ont servi à élaborer (ou justifier) des politiques visant soit à « transformer », soit à « ajuster » les unités humaines ainsi considérées (5). Il en résulte que ce que l'on appelle la « crise » africaine n'est pas seulement indissociable d'une « crise » des « prescriptions » formulées depuis des décennies. Ceci devrait, en toute logique, consacrer le discrédit d'un certain discours des sciences sociales, de caractère normatif, insoucieux de vérification empirique, fondé sur des oppositions paresseuses, et qui ne sait conjuguer l'Afrique que sur le mode du « dérèglement » : elle « dysfonctionnerait » par rapport à ce que sont supposées être les normes « universelles » de l'« État », des lois et des relations de « marché », de la « stratification sociale », de l'« économie productive » et de l'accumulation.

Distance doit également être prise par rapport à une série de clichés et de fantasmes qui n'imaginent le politique en Afrique que comme pathologie. Les coups d'État, les guerres internes appuyées

* Ce texte a été écrit grâce à un *fellowship* que m'a accordé l'*African Studies Centre* de Leiden en juin-juillet 1990. R. Buijtenhuijs et P. Geschiere l'ont lu et m'ont communiqué leurs remarques. Ils ne sont en rien responsables des erreurs et approximations dont il fourmille.

(1) Pour quelques exemples, cf. S. Commins (et alii), *Africa's Agrarian Crisis: the Roots of Famine*, Boulder, Westview Press, 1986; A. Hansen, D. McMillan, *Food in sub-Saharan Africa*, Boulder, Westview Press, 1986; R. Sandbrook, *The Politics of Africa's Economic Stagnation*, Cambridge. Cambridge University Press, 1985. D'une teneur légèrement différente, cf. J. Ravenhill (ed.), *Africa in Economic Crisis*, London, McMillan, 1986; M. Glantz (ed.), *Famine in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987; P. Lawrence (ed.), *World Recession and the Food Crisis in Africa*, Londres, James Currey, 1986.

(2) Pour une critique récente de ces discours, cf. J. Copans, « Du vin de palme nouveau dans de vieilles calebasses ? A propos de l'État, des marchés, des paysans, des cri-

ses et des luttes populaires en Afrique noire », *Genève-Afrique*, XXVII, 1, 1989, pp. 9-43; et M. J. Watts, « The Agrarian Question in Africa: Debating the Crisis », *Progress in Human Geography*, 13, 1, 1989, pp. 1-41.

(4) IRD, *Accelerated Development in sub-Saharan Africa*, Washington D.C., the World Bank, 1981.

(5) Ainsi, par exemple, M. Lofchie, « The Decline of African Agriculture: an Internalist Perspective », in M. Giantz (ed.), *Famine in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, pp. 85-109, et ce qu'il appelle le « gradualisme »; G. Williams, « Marketing Boards in Nigeria », *Review of African Political Economy*, 34, 4, 1955, pp. 4-15, et sa théorie de la démolition des monopoles liés au secteur public et la promotion du *free trade*; ou encore J. Sender et S. Smith, *The Development of Capitalism in Africa*, London, Methuen, 1987, leur appui aux classes dites progressistes et leur adhésion à l'idée d'un État « fort », pourvu d'une idéologie « nationaliste » et de moyens militaires pour la mettre en œuvre et accélérer l'accumulation.

ou non par l'étranger, les affrontements sanglants entre ethnies sont interprétés comme typiques de cours politiques erratiques qui s'enracineraient, sinon dans une sorte de psychiatrie sociale, du moins dans de prétendues cultures ancestrales rebelles à la « modernité », aus idées de liberté individuelle et de pluralisme politique. Ce discours de platitudes a conduit à de fausses oppositions en vertu desquelles les commentateurs (occidentaux ou autochtones) s'estiment obligés de recourir, soit à des clichés sur les supposées spécificités culturelles (oubliant qu'elles peuvent n'être qu'un langage au sujet de très prosaïques modes de contrôle social), soit à un jugement de l'« Autre » à l'aune des valeurs dites occidentales que l'on projette sur l'objet de la recherche, se dispensant ainsi de rendre compte des équilibres effectifs produits par des cultures et des histoires différentes. Rompre avec ces positions de facilité est un préalable si l'économie de la violence qui, dans un sens, est constitutive de la montée ou du déclin de l'État, de la cristallisation des rapports sociaux de domination et des régimes d'accumulation dans l'Afrique contemporaine, doit faire l'objet d'un examen conséquent.

Avortement du capitalisme et improduction

Or, du fait de la pauvreté des questions posées au réel africain, on a pu se dispenser, jusqu'à présent, d'un tel examen. Significative est, à cet égard, la « découverte » récente par de nombreux observateurs, du fait que l'Afrique avait, pour l'essentiel, « échappé » à l'emprise capitaliste. Les polémiques sur la destructuration des sociétés indigènes par l'économie marchande et l'insistance sur la « déconnexion par rapport à la logique de l'expansion capitaliste mondiale » (6) semblent avoir cédé la place à la prise de conscience selon laquelle les dépendants africains se seraient, dans l'ensemble, soustraits à l'extraction conséquente de surplus par les groupes dominants. Les « paysanneries » n'auraient pas été « capturées » (7). A quelques exceptions près, le processus de « prolétarianisation » aurait abouti à des configurations différentes de celles que l'on anticipait (8). Sauf en de rares cas, l'indocilité de la force de travail n'aurait pas été domptée. Et, par conséquent, la « mise au travail » de cette dernière s'en serait trouvée gravement hypothéquée. La prédictabilité, qui serait l'une des épines dorsales de la logique capitaliste, aurait été enveloppée par ce que l'on décrit comme le désordre et l'irrationalité, sur fond de « patrimonialisme » et de « klep-

(6) Cf. S. Amin, *La Déconnexion*, Paris, La Découverte, 1985.

(7) Voir, par exemple, les thèses de G. Hyden, *Beyond Ujamaa in Tanzania* :

Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry, Londres, Heineman.

(8) Lire J. Copans (et all.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1987.

tomanie » (9). Un processus de « retrait » serait en cours, la société se « désengageant » de l'État (10). D'ailleurs, celui-ci n'aurait presque plus d'autorité sur ses gens. La qualification étatique des constructions institutionnelles subsahariennes dépendrait désormais, pour l'essentiel, de la reconnaissance juridique que leur octroie la communauté internationale (11).

Comment interpréter de telles oscillations, caractéristiques d'un certain africanisme, et par lesquelles, à intervalles réguliers, les fétiches d'hier sont, le lendemain, brûlés avec autant d'ostentation que d'hypocrisie ? Observons simplement que ce mouvement de pendule est en lien direct avec l'illusion qui, au début des années soixante-dix, avait fait croire à des observateurs distraits qu'une intelligence des régimes et des modalités de l'accumulation en Afrique passait nécessairement par une « fixation » de la recherche sur l'État postcolonial et les formations sociales qui s'en étaient assurées le contrôle au lendemain des indépendances. L'échec de l'État à s'imposer définitivement (ainsi qu'il le prétendait d'ailleurs) comme vecteur d'accumulation est devenu manifeste au début des années quatre-vingt. Le discours qui avait pris au sérieux l'imaginaire du « développement » — duquel les dominants postcoloniaux entendaient tirer une partie de leur légitimité — a été obligé de se réarticuler. D'où, dans un joyeux désordre, l'empressement des uns à se rabattre sur « la société civile » (définie en des termes aussi abstraits, figés et a-historiques que l'était l'État lui-même) (12) et le retrait des autres dans un brouhaha sur la « crise » qui, de par ses simplismes et sa condescendance à l'égard des Africains, n'a fait qu'obscurcir davantage encore les termes d'un débat devenu fou.

Pourtant, les tentatives faites pour le clarifier ne manquent guère. Les plus novatrices sont, sans doute, celles qui cherchent à réintégrer la durée historique et anthropologique des sociétés dans tout effort de compréhension des dynamiques en cours. Ainsi par exemple, reprenant une hypothèse sur laquelle semblent s'accorder des auteurs comme F. Cooper ou J. Lonsdale (13), J.-F. Bayart posait,

(9) Voir la contribution de T. Callaghy, « The State and the Development of Capitalism in Africa: Theoretical, Historical and Comparative Perspective », in D. Rothchild et N. Chazan (eds.), *The Precarious Balance: State and Society in Africa*, Boulder, Westview Press, 1986, pp. 67-99. Voir également ce qu'il appelle « le capitalisme patrimonial ou politique » dans sa contribution « Politics and vision in Africa », in P. Chabal, ed., *Political Domination in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, pp. 156-179.

(10) Cf. V. Azarya et N. Chazan, « Disengagement from the State in Africa: Reflec-

tions on the Experience of Ghana and Guinée », *Comparative Studies in Society and History*, 29, 1, 1987.

(11) Lire R.H. Jackson et C.G. Rosberg, « Why Africa's Weak States Persist: the Empirical and Juridical in Statehood. », *World Politics*, 33, 1982, pp. 1-24.

(12) D. Rothchild et N. Chazan, *op. cit.*

(13) F. Cooper, « Africa and the world economy », *African Studies Review*, vol. XXIV, n° 2-3, 1981, pp. 51-52. Et J. Lonsdale, « States and Social Processes in Africa: A Historiographical Survey », *African Studies Review*, vol. XXIV, n° 2-3, 1981, pp. 139-226.

récemment, le problème en termes de défaut d'intensification de l'exploitation économique et de la domination politique. Pour lui, « les acteurs dominants des sociétés subsahariennes ont incliné à compenser leurs difficultés à autonomiser leur pouvoir et à intensifier l'exploitation de leurs dépendants par le recours délibéré à des stratégies d'extraversion, mobilisant les ressources que procurait leur rapport — éventuellement inégal — à l'environnement extérieur ». Selon cette hypothèse, la médiocrité de l'accumulation et la sous-productivité des économies africaines résulteraient, en grande partie, de ce défaut de surexploitation. Un tel état de fait devrait être compris à la lumière de facteurs aussi complexes que les régimes démographiques, la valorisation de la richesse en hommes plutôt qu'en biens et territoires, la représentation extensive de l'espace en termes de mobilité, une conception plurielle du temps : toutes choses qui ne seraient pas sans lien avec les formes d'institutionnalisation de l'État postcolonial. J.-F. Bayart relie aussi ces traits saillants du passé africain au faible développement de ses forces productives (disponibilité des terres, légèreté des techniques agraires, faible pression démographique...) et à l'âpreté des luttes sociales.

Celles-ci sont définies dans un sens très large puisqu'en plus des révoltes des cultivateurs et des esclaves proprement dites, des dissidences régionales et des différentes formes de banditisme social, elles englobent la mobilité des groupes subordonnés, la scission institutionnalisée des clans et des lignages, la fuite, les conflits du monde de l'invisible et de la sorcellerie, les manipulations des généalogies... De cette imbrication des identités, des modes d'organisation de l'espace et des technologies politiques résulterait le fait que les potentialités d'une voie capitaliste d'accumulation ont avorté. Il s'ensuit que les groupes dominants qui détiennent le pouvoir en Afrique noire vivraient non pas tant des revenus tirés des surplus agricoles, mais pour l'essentiel et comme par le passé des rentes et prélèvements divers que leur assurerait leur position d'intermédiaire vis-à-vis du système international (14). Quelles conséquences pratiques peut-on tirer de ces hypothèses ? La principale est, me semble-t-il, la suivante : plutôt que d'être un continent « dépendant », l'Afrique serait, quant au fond, un continent « sous-exploité » (15). Et, dans la configuration actuelle de l'économie-monde, sa « survie » (c'est-à-dire son redressement à un niveau tel qu'elle puisse soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux) passerait par « une intensification de ses économies », c'est-à-dire

(14) Lire J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, pp. 43, 46, puis 320-321.

(15) F. Cooper, art. cit., p. 52.

(16) J.-F. Bayart, « Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre », *Politique afri-*

caine, 35, 1989, p. 23. Voir, ailleurs, ce que Cooper désigne du terme « keeping a labor force at work » et son caractère non systématique, tant sous le régime colonial qu'avant, in art. cit.

par une « aggravation de la surexploitation de sa force de travail », objectif que poursuivraient, au demeurant, les programmes dits d'ajustement structurel (16).

Supposons que l'on soit d'accord, même provisoirement, avec cette hypothèse. Le problème demeure néanmoins entier. D'une part, on n'est pas encore totalement sorti de la démarche — à plusieurs égards stérile — qui consiste à se demander si l'Afrique est « capitaliste » : sinon, quelles sont les « barrières » (de préférence internes) qui bloquent une telle évolution ? D'autre part, le passage de la prédation à la production ne suppose pas seulement que soient endiguées les forces d'avortement qui, « par le bas », c'est-à-dire au sein des sociétés locales, feraient obstacle à la montée du capitalisme. Qu'en est-il des forces d'avortement « par le haut » ou, précisément, de ces nœuds où les facteurs externes s'encastrent dans les facteurs internes pour produire des situations totalement inattendues (17) ? Qui sont les négociants et les courtiers qui, aux deux bouts de la chaîne productive (c'est-à-dire des lieux d'extraction en passant par les lieux de transit jusqu'aux terminaux) assurent les investissements, octroient des prêts, servent de relais au monde des trafiquants et des commissionnaires ? Par ailleurs, sur le marché réel, peut-on dissocier, de façon aussi étanche que le laisse supposer J.-F. Bayart, économie de rente et économie productive ? Enfin, tel qu'exposé ci-dessus, le passage d'un régime d'économie de rente à un régime d'économie productive suppose qu'existerait un rapport entre pouvoir d'infliger la violence et productivité qu'il faudrait alors élucider. Or, si l'improduction africaine s'explique avant tout par le poids conjugué des procédures locales d'avortement du capitalisme et par la cupidité des élites indigènes, comment la mise de la violence au service d'une plus grande productivité ne déboucherait-elle pas sur une accentuation concomitante des luttes sociales dont on nous a dit au départ qu'elles ont, précisément, hypothéqué l'accumulation ?

Le raisonnement est circulaire et montre l'impasse dans laquelle on se place dès lors que, pour cause d'« historicité propre des sociétés africaines », l'on tend à négliger cette autre variable qu'est « la violence entre les nations » (18). D'où la question de savoir comment — sans adhérer à tous les postulats des théories de la dépendance — penser, au sein d'une même unité d'analyse, la façon dont

(17) Situations d'autant plus « inattendues » qu'elles sont le fruit de parfaits concubinages où l'« officiel » se mêle à l'« inofficiel », le secteur « spéculatif » au secteur dit « productif », sur fonds d'intérêts autochtones, mais aussi grecs, pakistanais, portugais, français, belges, syro-libanais, indiens... Cf.

la contribution de J. MacGaffey in l'ouvrage collectif *Entrepreneurs et entreprises en Afrique*, t. 2, Paris, L'Harmattan, 1985, pp. 287-300.

(18) A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, Berkeley, University of California Press, 1981.

cette violence entre les nations est médiatisée localement et comment elle contribue, historiquement, à faire avorter l'accumulation capitaliste en Afrique noire. D'autres remarques peuvent être formulées à l'encontre des hypothèses brièvement évoquées ci-dessus. Est-on ou non sorti du présupposé selon lequel une transformation capitaliste des économies subsahariennes exige, au préalable, l'existence d'une stratification sociale clairement délimitée ? Quelles sont, le cas échéant, les politiques qui peuvent conduire à une telle clarification ? On dit que les programmes d'ajustement structurel, en aggravant les contraintes imposées par les institutions financières internationales, auraient pour fonction plus ou moins anticipée de bloquer les nombreuses *exit options* dont continue de bénéficier la force de travail indigène, de la « fixer » (c'est-à-dire de réduire drastiquement les opportunités qu'elle a de « chevaucher » entre plusieurs références), accélérant ainsi la cristallisation des sociétés en « véritables » sociétés de classes. Et que, pour présider à cette transformatoin, de nouveaux arrangements institutionnels construits autour de nouvelles coalitions sociales sont nécessaires.

A quelques détails près, les idéologies de la « mise envaleur » des colonies étaient fondées sur des postulats similaires (19). Venant à la suite de la traite des esclaves et des campagnes de « pacification », elles n'ouvrirent pas seulement la voie aux sociétés concessionnaires (20). Elles s'accompagnèrent aussi de nouvelles formes d'expropriation et d'appropriation foncière... Bien que les modalités de leur mise en œuvre varièrent dans le temps et selon les régions, on sait, globalement, ce qu'il en advint sur le plan économique. Certes, la structure des opportunités autrefois ouvertes aux indigènes fut-elle modifiée ; les types de mobilisation pour le contrôle des ressources aussi. Les migrations de travail s'intensifièrent. On put même observer un début de différenciation dans les régions rurales. Mais la grande « dépossession » grâce à laquelle la fabrication d'une force de travail fixe et disponible pour une intensification de l'accumulation capitaliste devait s'opérer n'eut jamais lieu. Pis, nulle part ne se manifestèrent les signes d'un enrichissement local durable (21). Est-ce pour la simple raison que la colonisation

(19) Lire B. Freund, « Labor and Labor History in Africa ; a Review of Literature », *African Studies Review*, 27, 2, 1984, pp. 1-58.

(20) Voir l'étude classique de C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 1972.

(21) Sans compter le fait que les politiques coloniales furent souvent appliquées dans des contextes où la notion de « marché libre », ouvert à la compétition entre agents économiques divers, était problématique, du moins si l'on s'en tient à la façon dont les

bureaucraties d'alors tentèrent de protéger de la concurrence les secteurs dont les colons s'étaient adjugés le monopole (commerce import-export, mines et parfois certains secteurs agricoles). Sur ces aspects ainsi que sur la contradiction entre procédure d'accumulation et production de l'État, cf. par exemple J. Lonsdale et B. Berman, « Coping with the Contradictions : the Development of the Colonial State in Kenya, 1895-1914 », *Journal of African History*, 20, 4, 1979, pp. 487-505.

ne fut, en définitive, qu'une « parenthèse » dans l'histoire africaine, et qu'il eût mieux valu pour les indigènes que sa durée fût plus longue (22) ?

Considérons une autre série d'arguments exposée par un auteur comme S. Berry pour qui l'improduction africaine ne résulterait pas tant de l'incapacité des dominants autochtones à extraire des surplus que de l'évaporation de ceux-ci dans des transactions non productives. S. Berry ne remonte pas aussi loin dans le temps que J.-F. Bayart. Sa thèse part de l'observation selon laquelle les stratégies coloniales d'extraction des surplus ne modifièrent pas seulement les règles pré-existantes qui commandaient l'accès aux ressources productives. Elles leur en superposèrent d'autres ainsi que de nouvelles modalités de les appliquer. Du coup, l'économie juridique précoloniale, avec ses dispositifs d'incitations et de sanctions, ne fut ni entièrement détruite, ni préservée entièrement intacte. Aux sociétés locales qui étaient déjà engagées dans des processus de redéfinition des règles et des relations sociales, la colonialité procura de nouvelles bases de négociation des conflits, sans que l'on aboutît à la suspension pure et simple des règles et des relations anciennes. A titre d'exemple, l'accès aux ressources, l'échange des droits de propriété, du travail et des services furent de plus en plus modulés par les logiques de l'économie marchande. Mais simultanément, la satisfaction des droits ou des réclamations, la distribution des privilèges et des statuts, le contrôle des diverses ressources continuèrent de dépendre de l'affiliation à diverses institutions autochtones, lorsqu'ils n'étaient pas médiatisés par l'appartenance à la multitude des réseaux sociaux (parentèles, mariages, patronages, loyautés et dépendances diverses...).

Cette configuration de la structure des opportunités n'aurait pas fondamentalement changé avec les indépendances. Au contraire, au fur et à mesure que l'État postcolonial étendait son emprise sur les marchés et les rentes, l'effort des agents indigènes a consisté à investir de plus en plus dans ces réseaux sociaux et à multiplier les allégeances qui devaient leur permettre d'accéder aux ressources là où elles se trouvaient. Ce qu'il faut donc constater, c'est que loin d'aboutir à une capitalisation conséquente, c'est-à-dire à un processus qui aurait « clarifié » les lignes de la stratification sociale, les stratégies d'accumulation en Afrique ont été orientées vers la consolidation d'un pouvoir sur les ressources qui ne se traduit guère en termes d'accroissement de la productivité. Plus simplement : un surplus est produit, extrait, mais « dilapidé ».

(22) Cf. M. Piault (éd.), *La colonisation : rupture ou parenthèse ?*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Pour S. Berry, cette dissipation des surplus ne découle pas nécessairement d'une propension particulière des Africains à la munificence ou de prédispositions culturelles à ce qu'un certain africanisme appelle, du haut de sa condescendance moraliste, la « corruption ». Elle est à comprendre en rapport avec l'existence d'une multitude de « paradigmes » dont les logiques de fond s'affrontent. Autrement dit, ce sont les flexibilités des sociétés africaines qui bloqueraient, dans une large mesure, l'accumulation. Un des facteurs qui limiterait la productivité et conduirait à la disposition des surplus serait l'élasticité des « filets » sociaux auxquels les agents autochtones peuvent recourir ou qu'ils peuvent mobiliser simultanément. Les modes de contrôle social ne seraient pas suffisamment pesants pour asservir les vécus à la loi d'un « paradigme » unique. La mise en route d'une économie productive en pâtirait du fait que, à titre d'exemple, l'accès au crédit, à la terre, au travail, aux opportunités commerciales dépend des liens de parenté, des groupes de filiation, des traditions communes, des relations de patronage, bref, de la maîtrise des « ressources sociales ». Ces ressources sont, elles-mêmes, devenues des objets aussi bien que des instruments de l'accumulation. Les surplus nécessaires à une économie productive s'évaporent donc dans le financement de réseaux sociaux qui ne cessent, au demeurant, de proliférer au fur et à mesure que la crise s'aggrave. Véritable maquis où cadeaux, dons, services, dots ne le disputent qu'à la multitude des gratifications et compensations constitutives d'une consommation cérémoniaire mais critique pour le maintien du lien social, ces réseaux abritent toutes sortes de stratégies et constituent des arènes à part entière de la reproduction sociale. D'autre part, les logiques utilisées par les agents (préférence pour la rapidité des rendements, liquidités...) sont souvent en conflit avec celles que requiert la gestion productive proprement dite (23).

Une telle perspective soulève de nombreuses questions sur lesquelles il est difficile de s'attarder ici. Précisons néanmoins deux choses. D'une part, cette approche a l'air de suggérer qu'il n'y a qu'en Afrique où l'économie est enchâssée dans les relations sociales. Et que, partant, elle n'est pas (comme on s'imagine qu'il se doit) un domaine séparé, autonome, de l'organisation sociale. Les rapports de réciprocité, de redistribution ou de circulation sont, dès lors, traités comme « extra-économiques ». Ils sont perçus comme

(23) Voir S. Bery, *Fathers Work for their Sons: Accumulation, Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community*, Berkeley, University of California Press, 1985 ; son article « Food Crisis and Agrarian Change in Africa: a Review Essay », *African Studies Review*, 27, 2, 1984, pp. 90-95.

Puis, son « Social Institutions and Access to Resources », *Africa*, 59, 1, 1989, pp. 41-55. Pour une interprétation politique de ces processus en termes de « prébendalisme », cf. R. Joseph, *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

dissociés des sphères de la production matérielle de telle sorte que l'acte d'y investir est interprété comme un acte de dilapidation. D'autre part, en expliquant les prestations sociales uniquement en termes de dépense, de prodigalité, d'ostentation ou de prestige, on s'interdit de voir ce dont elles constituent le « gage » : la construction de l'inégalité, des rapports d'exploitation et de subordination. Une simple évaluation marchande de l'efficacité économique et de la productivité conduit, dès lors, à occulter tout ce qui relève proprement du champ du pouvoir et de la constitution de l'autorité, questions politiques s'il en est.

Si l'on s'en tient aux conséquences que l'on pourrait tirer de ses analyses, l'argumentaire de S. Berry ne diffère pas, de façon décisive, de celui de J.-F. Bayart ou de F. Cooper, même si elle donne davantage de crédit au fait qu'un processus de production et d'extraction des surplus a bien lieu, là où Bayart semble tout réduire à une « politique du ventre » : quelque chose comme une configuration historico-culturelle — ou ce qu'il appelle une « gouvernementalité » — qui reposerait, d'une part, sur une « éthique de la munificence » et d'autre part, sur un « esprit de la rente ». Mais on voit bien les limites de ces généralisations macro-économiques et macro-sociales qui reposent sur quelques pans seulement d'une réalité extrêmement complexe. En dépit des incontestables efforts de méthode dont elles sont entourées, elles ne sont parvenues, en fin de compte, qu'à une « définition par défaut » des formations historiques subsahariennes.

De plus en plus, on sait pourtant qu'il n'existe pas un « régime économique » unique en Afrique, mais plusieurs (24). Les processus d'accumulation sont, par conséquent, multiformes et ne sauraient être ramenés à un seul modèle. Les plus vigoureux n'ont pas nécessairement lieu dans les sphères qu'on serait tenté de leur assigner. Si l'on consent au postulat selon lequel il faut se faire de ces « régimes économiques » et de ces « processus d'accumulation » une idée résolument historique, ancrée dans la « longue durée », alors l'attention portée aux espaces et aux temps locaux, aux durées régionales et à leurs variations devient plus décisive que le recours — paresseux — aux théories du développement capitaliste en général. Car, avec elles, on ne rend pas encore compte des processus d'accumulation spécifiques à l'Afrique. Tout ce qu'on s'autorise à dire, c'est qu'ils sont encore éloignés de ce qu'ils

(24) Ceci sans préjuger des types de liaisons qui peuvent exister entre ce qu'on a appelé les « économies parallèles » et les autres. Et sans sous-estimer la vigueur des débats autour de la notion elle-même. Voir J. MacGaffey, *Entrepreneurs and Parasites*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988 ; A. Morice, « Commerce parallèle et

troc à Luanda », *Politique africaine*, 17, 1985, pp. 105-120 ; et, plus généralement, le numéro spécial, « L'Afrique sans frontières », *Politique africaine*, 9, 1983. Ou encore, N. Kasfir, « State, Magendo, and Class Formation », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, 21, 3, 1983.

devraient être. L'écart par rapport au modèle idéal est ensuite imputé, soit aux « imperfections » du marché, soit à des déterminants d'ordre socioculturel que l'on prétend ensuite « historiciser » ou « économiser », pour ne pas donner l'impression de succomber au « culturalisme » (25).

Certes, il ne s'agit pas de nier, à titre d'exemple, l'existence de mécanismes de nivellement grâce auxquels le contrôle des moyens de production, les sanctions sociales et symboliques s'agencent pour peser sur les conduites économiques proprement dites (26). Il ne s'agit pas non plus de nier le fait que « le souci de manger » ou de jouir, les logiques de la consommation et leurs déterminants aussi bien économiques que politiques, les formes de ré-investissement des surplus ont partie liée avec l'improduction. Et qu'il y a une pluralité de « rationalités » qui s'imbriquent (logique du pur profit, de la reproduction familiale, de subsistance ou de survie, de la thésaurisation, de la mobilité...). Mais il ne suffit pas de le constater, il faut l'expliquer. On se rendra alors compte du fait qu'*a priori*, rente et productivité ne s'excluent pas forcément ; que dans certains régimes économiques, et dans des contextes précis, ces formes de ré-investissement et de mécanismes égalisateurs ou redistributifs qui les sous-tendent constituent une seule et même unité, le prix à payer pour la poursuite même de la production et de l'extraction des surplus.

Autrement dit, la production et l'extraction des surplus, les modes de contrôle de la force de travail, sa division sexuelle, les modes de redistribution forment un tout. Et, dans des contextes particuliers, intensifier l'exploitation de la force de travail, c'est-à-dire imposer une autre configuration des coûts de l'extraction du surplus accélérera peut-être la clarification des lignes de classe. Mais rien n'indique qu'ailleurs, il n'aboutira pas purement et simplement à un résultat contraire, ou qu'il n'entraînera pas des risques sérieux de désaccumulation (27). Derrière les thèmes de la sous-exploitation des forces autochtones, ce qui est donc en jeu, c'est le point de savoir comment moduler la violence — et donc provoquer des résis-

(25) Cas de G. Hyden, avec sa notion de l'« économie de l'affection », in *Beyond Ujamaa in Tanzania*, op. cit., pp. 19-22.

(26) Cf. P. Geschiere, « Accumulation and non-Accumulation in Agriculture. Regional Comparisons in Southern Cameroon », in P. Geschiere et P. Konings (eds.), *Proceedings. Conference on the Political Economy of Cameroon. Historical Perspectives*, Leiden, African Studie Centre, 1989.

(27) Encore que l'élasticité des stratégies d'accompagnement doive être prise en compte, ainsi qu'on l'observe en ce moment,

en rapport à l'application des programmes d'ajustement structurel. Pour une attention aux contextes et à la pluralité des temps et des références, voir les études sur le *household economics* dans le numéro consacré à « Conceptualizing the Household : Issues of Theory and Policy in Africa », *Development and Change*, 18, 2, 1987. Voir aussi l'étude de A. Haugerud portant sur les effets inattendus des mesures de privatisation de la terre au Kenya, « Land Tenure and Agrarian Change in Kenya », *Africa*, 59, 1, 1989, pp. 61-90.

tances — de telle sorte qu'une telle modulation — et la gestion des conflits qui en découlent — aboutisse à plus de productivité. On est donc bien ici face au problème du « gouvernement » en général.

Du gouvernement comme mode de gestion de la violence

Or, bien que le monopole de la coercition et de l'usage légitime de la force physique soit un des attributs classiques de l'État (28), le thème de la violence a été l'un des plus maltraités des études africaines. Les faits sont pourtant massifs et les dispositifs visant à la coercition totale divers (29). La plupart plongent dans la longue durée. La traite des esclaves, par exemple, a laissé des stigmates jusque dans l'imaginaire de certains des peuples de la côte atlantique (30). Des études sérieuses devraient permettre de repérer de tels stigmates dans les régions où aux formes anciennes de prise en charge politique et économique de la violence ont été superposées de nouvelles autres, amplifiées (tant sur le plan spatial que dans les domaines de la qualité et des technologies) par le dispositif colonial (31). Faute de pouvoir insister ici sur cet enracinement historique, contentons-nous de relever la pluralité des régimes de violence dans l'Afrique contemporaine. Comment pourrait-on, en effet, conjuguer sur le même registre purges, passages à tabac, arrestations, transferts de force, incarcérations dans des camps spéciaux, extraditions, peines de mort, châtiments divers, guerres proprement dites, tueries, massacres et autres formes d'affrontements au quotidien (32) ? La question de savoir quelle est la cohérence particulière de chacun des régimes est donc importante. Par ailleurs, où placer les « résistances » en tant que telles, les luttes de « libération » ou encore les différentes configurations de la violence qui se cachent derrière des organisations comme l'UNITA en Angola ou la RENAMO au Mozambique, et que l'on regroupe trop facilement sous le titre de « dissidences » (33) ?

(28) M. Weber, *Theory of Social and Economic Organization*, New York, Free Press, 1964, p. 154.

(29) Voir à titre d'exemple, ce que rapporte M.G. Schatzberg, *The Dialectics of Oppression in Zaire*, Bloomington, Indiana University Press, 1988, pp. 30-70.

(30) Cas de l'ekong, rapporté par E. de Rosny, *Les yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, 1981.

(31) Voir par exemple A. Clayton et D. Killingray, *Khaki and Blue, Military and Police in British Colonial Africa*, Ohio University Monographs in International Studies.

Africa Series n° 51, 1989. Ou encore P. Reynolds, « Children and Tribulation ; the Need to Heal and the Means to Heal War Trauma », *Africa*, 60, 1, 1990, pp. 1-38.

(32) Cf. les cas examinés dans le numéro spécial, « Le pouvoir de tuer », *Politique africaine*, 7, 1982.

(33) P. Chabal, « People's War, State Formation, and Revolution in Africa : A Comparative Analysis of Mozambique, Guinea-Bissau and Angola », in N. Kasfir (ed.), *State and Class in Africa*, London, F. Cass, 1984, pp. 104-125.

Afin de rendre intelligible le recours constant à la force comme moyen de régulation politique dans le continent, nombreux sont les analystes qui se sont cantonnés à la dimension exclusivement « militaire » des processus décrits. Les divers prétorianismes africains leur ont alors servi d'indicateurs de phénomènes décrits presque exclusivement en termes d'oppositions — stériles — entre gouvernements civils et militaires ou en termes de « répression » et d'atteintes aux « droits de l'Homme ». Récemment, d'autres approches ont fait leur apparition, prenant pour hypothèses la montée du « militarisme » et de la « militarisation » (35). Par « militarisation », on entend alors la prolifération des armements ou, en tout cas, la sophistication des moyens de destruction et la facilité avec laquelle ceux-ci sont mis à la portée des gens. On sous-entend également les conséquences qui résultent d'un tel accès aux moyens de destruction, que ces conséquences se traduisent ou non par l'instauration de régimes militaires. Le « militarisme » évoque, par contre, l'éthos par lequel un État en particulier ou des groupes significatifs au sein d'un État utilisent la force et la violence des armes comme procédure politique ordinaire. Pour importantes que soient ces hypothèses, elles ont échoué à proposer une théorie conséquente des rapports entre « force armée » et société, susceptible de rendre compte de la diversité des régimes de violence en Afrique.

Plus récemment encore, quelques auteurs ont proposé le concept de *warlordism* (ou *warlords politics*) pour suppléer aux déficiences des théories du militarisme et de la militarisation. Au point de départ de leur argument, R. Charlton et R. May notent par exemple, et avec raison, que les théoriciens de l'État occidental moderne ont généralement considéré la violence comme ayant été historiquement fonctionnelle. Autrement dit, ce qu'un certain africanisme n'interprète que sous l'angle des « dysfonctions » se révèle avoir été, dans d'autres contextes, constitutif de la montée même

(34) Les discussions sur ces cas se limitent parfois, malheureusement, au problème de savoir si leurs origines sont internes ou externes, ou s'il s'agit de cas de « banditisme social ». Sur la RENAMO en particulier, cf. l'étude fort suggestive de M. Hall, « The Mozambican National Resistance Movement (RENAMO) : a Study in the Destruction of an African Country », *Africa*, 60, 1, 1990, pp. 39-68 ; les observations de C. Geffray et M. Pedersen, « Nampula en guerre », *Politique africaine*, 29, 1988, pp. 28-40. Lire aussi C. Darch, « Are there Warlords in Provincial Mozambique ? Questions of the Social Base of MNR banditry », *Review of African Political Economy*, 45, 1989, pp. 34-49. On trouvera dans la même livraison quelques données sur les milices « tribales » au Sud-Soudan. Sur la notion de « banditisme

social » appliquée aux cas africains en général, cf. D. Crummey (ed.), *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, Portsmouth, Heinemann, 1986.

(35) Voir, par exemple, P.H. Frankel, *Praetoria's Praetorians : Civil-Military Relations in South Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984 ; J. Hanlon, *Beggar your Neighbours : Apartheid Power in Southern Africa*, London, James Currey, 1986 ; S. Baynham (ed.), *Military Power and Politics in Black Africa*, Londres, Croom Helm, 1986 ; W. J. Foltz et H.S. Bienen (eds.), *Arms and the Africans*, Yale, Yale University Press, 1985. Ou encore R. Charlton et R. May, « Militarisation and Militarism in Africa : a Research Note », *Culture et développement*, 16, 3-4, 1985, pp. 875-885.

de l'État et de sa production (36). La violence contemporaine en Afrique devrait donc, de leur point de vue, être analysée en relation aux tentatives de l'État postcolonial d'accumuler du pouvoir. Elle ne devrait pas être perçue comme débouchant mécaniquement sur l'implosion de l'État ou sa désintégration. Loin de représenter une dysfonction par rapport à la logique générale de formation de l'État, elle serait une ressource en même temps qu'un mode d'action politique (37).

C'est sur cette base que la notion de *warlordism* — empruntée à la littérature concernant l'expérience des *tuchun* chinois des années 1916-1928 — est appelée à la rescousse, l'objectif étant de repérer des processus similaires en Afrique subsaharienne. Il s'agit, précisément, de ces trajectoires de la montée de l'État qui débouchent, à un moment donné, sur ce que Roy et Charlton appellent des situations de « déséquilibre compétitif » : des chefs de factions émergent, qui sont en même temps des entrepreneurs militaires. Adossés sur des bases régionales, ils s'arrangent pour placer sous leur contrôle l'ensemble des ressources disponibles dans leurs fiefs. Puis, progressivement, ils étendent leur surface d'action, contraignant le pouvoir central à abdiquer des portions substantielles de son hégémonie sur l'ensemble d'un territoire donné. Les ressources produites au cours de cette équipée sont reconverties en ressources de la domination politique, guerre et montée de l'État se soutenant réciproquement (38) — ou alors la guerre servant à la destitution d'un bloc hégémonique et son remplacement par un autre.

Ces corrections sont importantes, même si elles ne permettent pas de rendre compte de l'économie générale de la violence dans des pays apparemment « stables » comme l'étaient, il y a quelques années encore, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Tanzanie ou le Kenya par exemple. D'où l'importance d'une caractérisation plus serrée des « régimes de violence », l'identification des sites sur lesquels s'exerce la coercition étatique ou sociale ou les dispositifs qui l'organisent (39). Une approche en terme de *warlordism* apparaît, à cet égard, bien restrictive. L'hypothèse la plus fructueuse consiste-

(36) C. Tilly (ed.), *The Formation of National States in Europe*, Princeton, Princeton university press, 1975, montre, en effet, comment guerres extérieures et coercition interne façonnèrent les États européens.

(37) Cf. R. Charlton et R. May, « Warlords and Militarism in Chad » *Review of African Political Economy*, 45, 1989, pp. 12-25.

(38) Lire, sur l'expérience chinoise, J.E. Sheridan, *China in Disintegration: the Republican Era in Chinese History*, New York Free Press, 1975. Et son article « The

Warlord era: Politics and Militarism under the Peking Government, 1916-1928 », in J.K. Fairbank (ed.), *The Cambridge History of China*, 12, *Republican China 1912-1949*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983. Quant à son application en Afrique, voir le numéro spécial de la *Review of African Political Economy* cité plus haut.

(39) Sur le plan théorique, on comprend tout le profit que l'on peut retirer d'analyses comme celles de M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

rait, par contre, à envisager la violence dans son rapport avec ce que M. Foucault appelait la « gouvernementalité », c'est-à-dire *l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique... de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité* (40).

Dans le cas africain, cette notion présente l'avantage de réconcilier les processus, trop souvent séparés, du pouvoir, de la violence et de l'accumulation (41). La régulation des individus, la « disposition » des espaces, des biens et des richesses seraient, dans cette perspective, entendues comme des dimensions constitutives de toute opération de « gouvernement ». Or, « gouverner », c'est assurer l'intervention du pouvoir sur un champ et sur des « cibles », sur un complexe d'hommes, de territoires et de choses. Une telle intervention, par la pluralité des buts qu'elle se propose d'atteindre, exige la mise en place d'appareils, de relais, et d'instruments divers. Le « droit de tuer » apparaît dans ce contexte comme un moment (sans doute dramatique) de maximalisation ou d'intensification des tactiques par lesquelles on cherchera, par exemple, à produire davantage de richesses ou à s'assurer le plus de subsistances possibles. Les « instruments pour tuer » (que ce soient les armes, la loi, le tribunal, la police, la prison ou autres) seraient, eux-mêmes, indissociables des « tactiques » générales de la « gouvernementalité » (42).

L'exercice de la coercition (à tout le moins étatique) en postcolonie doit donc être pensé non seulement comme condition même de la domination politique, mais aussi comme partie intégrante des trajectoires de la mise au travail des dominés ou des luttes oppo-

(40) Cf. M. Foucault, « La gouvernementalité », in *Magazine littéraire*, n° 269, 1989, p. 102. Je me contente, pour le cas africain, de ce premier aspect de la définition de Foucault. On sait, en effet, que l'auteur la complète en la contextualisant. La notion de « gouvernementalité » se réfère, en effet, explicitement, à « la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire... vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » sur tous les autres. La notion se réfère aussi au « résultat du processus par lequel l'État de justice du Moyen Âge, devenu aux XV^e et XVI^e siècles État administratif, s'est trouvé petit à petit gouvernementalisé ».

(41) J. Goody, *Technology, Tradition and the State in Africa*, Londres, Hutchinson and Co., 1971, s'était déjà efforcé de nouer cette relation en évoquant l'interaction qui, dans les politès anciennes, existait entre le contrôle

des systèmes d'échanges (commerce et marchés) et de production et la maîtrise des moyens de destruction. Pour ce qui nous concerne ici, voir en particulier son chapitre 3 consacré à « Polity and the means of destruction », pp. 39-56.

(42) L'exemple parfait pour illustrer cette interprétation, ce sont les massacres fréquents de ceux que l'on nomme les « trafiquants » ou les « exploitants clandestins » (de diamants, d'or, d'émeraude, bref, de pierres précieuses...). Pour un cas précis, cf. « Les massacres de Katekelayi et de Luamuella (Kasai oriental) », *Politique africaine*, 6, 1982, pp. 72-106. Ce sont aussi les violences participant de diverses configurations de l'exploitation, soit par les réseaux étatiques (le fisc par exemple), soit en deçà de l'État (appropriation foncière, droits d'exploitations et redevances diverses payés aux divers types d'autorité — coutumières, militaires, gendarmes, administratives —).

sant les groupes en conflit pour la confiscation des sites et des résultats de l'accumulation, entendue dans un sens large (accumulation du bétail, du savoir et de l'éducation, du capital foncier et de la force de travail, des biens de consommation durable ou des biens immobiliers par des individus...) (43). Dans la société âpre au gain qu'est la postcolonie, il resterait à penser les procédures de résistance, d'indiscipline, de contestation urbaine, voire de protestation armée. Faute de place, ces aspects ne peuvent faire l'objet d'un examen approfondi ici. Il en est de même du problème des « réformes » économiques (cas des politiques dites d'« ajustement structurel ») ou politiques (cas des revendications partant sur le pluralisme et la « démocratie »).

Il suffira cependant de signaler que malgré son caractère opératoire, la notion de « gouvernementalité » ne résoud pas comme par miracle le problème de la signification des phénomènes de violence dans l'Afrique contemporaine. Significatif pour l'avenir des sociétés locales est, à cet égard, le phénomène que représente la perte (apparente ou réelle) du contrôle exclusif de la machinerie coercitive qu'essuient nombre d'États subsahariens. Ceci n'est pas le seul cas des pays où « guerroyer » ou « extorquer » s'avère être non seulement un mode de production de la mort, mais une formalité politique apparemment « viable » — c'est-à-dire dotée de logiques propres (Angola, Mozambique, Ethiopie, Somalie, Soudan ou, il y a peu, Tchad). C'est aussi le cas de ces contrées où, l'austérité aidant, l'acte de violence n'intervient plus seulement dans la mise en œuvre des relations de pouvoir en tant que tels, mais constitue une forme de « débrouillardise » comme une autre. Cet émiettement n'est, au demeurant, pas sans lien avec la prolifération des structures étatiques de répression des mouvements sociaux ou de « racket » (polices, gendarmeries, milices, divisions présidentielles...), leur automatisation progressive sous la poussée d'« entrepreneurs » ou de « gangs » incrustés dans l'appareil d'État lui-même mais agissant aux frontières de l'« officiel » et de l'« inofficiel », du « parallèle » et du « clandestin », leur imbrication avec des réseaux d'intérêts économiques et politiques non-africains (que ce soit en relation à la présence militaire étrangère dans un pays précis ou en rapport à des trafics particuliers exigeant des formes spécifiques de circulation des « gages » : ivoire, diamants, phosphates, or, pétrole...) (44).

(43) Cf. la note de J.-F. Bayart, « Micro-procédures », *Politique africaine*, 7, 1982, pp. 40-42.

(44) Dans cette perspective — et outre la présence et les interventions militaires étrangères classiques (France, Cuba...) — il sera utile de suivre attentivement l'intensification du recrutement de « mercenaires » préposés

à la formation des gardes prétorienne africaines et à la surveillance des « trafics » qui animent les rentes nécessaires à la redistribution des prébendes. Attention doit également être portée aux conséquences de l'incrustation israélienne autour de la ceinture arabo-musulmane et les pays de la forêt et la « militarisation » de sa coopération,

Cette implosion de la machinerie coercitive — et la « privatisation » de ses ressources par des agents « privés » ou par des « gangs » agissant en conformité avec ou en deçà de l'« officiel » — doit être comprise en relation aux transactions de divers ordres et aux formes que tendent à revêtir les échanges sociaux en postcolonie. La prolifération des « réseaux » suggérée par S. Berry (ou « l'État-rhizome » évoqué par J.-F. Bayart) renvoie d'abord au problème du passage d'un mode d'échange social à un autre — et donc d'un mode d'administration de la violence à un autre. Ce qui est en jeu, c'est la capacité ou non des acteurs dominants à institutionnaliser des régimes spécifiques de l'inégalité, et donc la possibilité pour les dominés de bloquer ce processus au travers des luttes sociales dont il faut, manifestement, élargir la définition (45).

En réalité, la seule manipulation des mécanismes « traditionnels » d'échange social ne semble plus suffire pour légitimer l'extraction du travail et des ressources fiscales, prélever sur les biens, opérer le transfert des revenus, voire réprimer la « sorcellerie » (46). Désormais, le recours aux idiomes « ancestraux » tend à être d'autant plus efficace qu'il est, simultanément, relayé par le pouvoir que confère la propriété des moyens de coercition. Or, l'appropriation des dits moyens et leur confiscation n'est plus le monopole de l'État. La dramatisation des codes culturels qui validaient les normes de réciprocité s'explique, en partie, par cette implosion. D'où la multiplication des réseaux de protection et d'intermédiation : ce que certains appellent les relations patrons-clients. Ces réseaux ne se cantonnent pas aux seuls domaines du politique et de l'économique *stricto sensu*. Les « maquis » du religieux constituent, à ce jour, un des lieux de prédilection de leur bourgeonnement. Les politiques de « prédation » qui nourrissent cette implosion et dont celle-ci se nourrit ne suivent naturellement pas, partout, la même trajectoire. Les sites sur lesquels elles se déploient sont divers. D'où l'intérêt de saisir les contrastes qui font que, d'un pays à l'autre, les configurations de la violence, les idiomes de sa légitimation (47) ou les modalités de sa domestication sont différentes (48).

à l'intrusion irakienne et à l'activisme des réseaux libanais en Afrique occidentale, aux types de liaisons que ces différents acteurs entretiennent avec les machineries répressives locales, face à la montée des mouvements sociaux urbains et du « possible radical » qui risque d'accompagner l'échec des programmes d'austérité actuellement mis en œuvre. Pour un aperçu de cette extraordinaire imbrication d'intérêts, cf. S. Ellis, « Les prolongements du conflit israélo-arabe : le cas du Sierra Leone », *Politique africaine*, 30, 1988, pp. 69-76.

(45) Voir un essai dans A. Mbembe, *Afriques indociles*, Paris, Karthala, 1988.

(46) Cf. ce que rapporte P. Geschiere,

« Judges and Witches, or how is the State to Deal with Witchcraft : Examples from Southeastern Cameroon » (à paraître, in *Cahiers d'études africaines*).

(47) Cf. Par exemple, ce que rapporte P.M. Lubeck, « Islamic Protest under Semi-Industrial Capitalism : "Yan Tatsine Explained" », *Africa*, 55, 4, 1985, pp. 369-389. ou, dans la même livraison, la note de L. Kaptefins, « Mahdist Faith and the Leigimation of Popular Revolt in Western Sudan », pp. 390-399.

(48) Lire, sur le « sungusungu », R. Abrahams, « Law and Order and the State in the Nyamwezi and Sukuma Area of Tanzania », *Africa*, 59, 3, 1989, pp. 356-370.

Faute de le faire ici, contentons-nous de souligner que leur montée est indissociable de l'émergence d'une culture de la terreur et de la peur (49). La recomposition des « paganismes » africains et leur apparent retour en puissance, les braconnages religieux qui se situent en bordure des espaces anciens et nouveaux, la complexité sans cesse croissante des itinéraires thérapeutiques, toute cette économie matérielle et symbolique qui, de plus en plus, tend à structurer les échanges sociaux et à les ordonner autour de l'événement-mort (funérailles, prolifération des *burial societies*), tout ceci montre la difficulté qu'il y a à dissocier les procédures de la violence et de la construction de l'inégalité des façons dont elles s'inscrivent dans l'*entendement* d'un temps. Pour être saisie comme un facteur déterminant des attitudes politiques et économiques, la culture de la terreur évoquée ci-dessus doit être analysée dans le quotidien. Elle repose sur une sémiologie et sur des actes de parole qui ont des propriétés génératives. Elle tend à indiquer qu'en Afrique, la légitimité ne constitue pas le seul ressort du pouvoir ni l'unique fondement de la domination. Et que, manifestement, le problème aujourd'hui n'est pas vraiment de savoir comment « intensifier l'exploitation » — et donc la violence. L'une et l'autre sont déjà là. La Question — la vieille question qu'E. Terray croyait déjà déceler dans les polités anciennes de l'Afrique de l'Ouest — est plutôt de savoir « comment perpétrer la domination sans en ruiner les assises » (50).

Achille Mbembe
Columbia University

(49) Sur des études de ces dimensions à la fois matérielles et immatérielles dans d'autres contextes géographiques et historiques, voir par exemple M. Taussig, *Shamanism Colonialism and the Wild Man: a Study in Terror and Healing*, Chicago, Chicago University Press, 1988.

(50) Cf. E. Terray, « Le débat politique dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Enjeux et formes », *Revue française de science politique*, 38, 5, 1988, p. 724.